

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions relatives à la gestion****Aperçu des partenariats, des contributions  
extrabudgétaires et du développement des capacités****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document donne un aperçu des partenariats, des contributions extrabudgétaires et des activités de coopération technique menées par le secrétariat en 2020. Il met en lumière les mesures prises par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour renforcer ses relations avec ses partenaires et donateurs et reprend le récapitulatif des contributions extrabudgétaires fourni au secrétariat en 2019. Il expose dans le détail les activités de coopération technique menées par la Commission en 2020 en donnant des exemples de résultats obtenus en coopération avec certains des principaux partenaires du secrétariat et souligne comment le secrétariat a tiré parti de ses partenariats pour exécuter son programme de travail et ses mandats, l'accent étant mis notamment sur les partenariats de la Commission avec d'autres entités des Nations Unies et sur le rôle qu'elle joue pour favoriser l'unité d'action des Nations Unies au niveau régional grâce à sa coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux.

La Commission souhaitera peut-être prendre note du présent document et donner de nouvelles orientations au secrétariat concernant le développement, l'orientation et les priorités de ses partenariats, les contributions extrabudgétaires et les activités de coopération technique.

**I. Introduction**

1. La réforme actuelle du système des Nations Unies pour le développement appelle des réponses intégrées, des compétences et des connaissances nouvelles et améliorées, et une cohérence de l'action aux niveaux mondial, régional et national afin de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans son rapport intitulé « Mise en œuvre de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (2019) » (A/74/73-E/2019/14), le Secrétaire général a reconnu que les moyens des Nations Unies au niveau régional devaient être déployés pour gagner en efficacité et qu'il fallait fournir aux États membres un appui politique intégré de grande qualité, une meilleure coordination des moyens normatifs et opérationnels, une analyse transfrontalière plus poussée et des statistiques et données fiables permettant de prendre des décisions éclairées. La réforme appliquée au niveau régional se concentre sur les cinq principaux domaines de transformation suivants : a) la création d'un mécanisme unifié de

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 mai 2020).

\*\* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

coordination à l'échelon régional, ou plateforme de collaboration régionale des Nations Unies, qui absorberait les mécanismes de coordination régionale relevant des commissions régionales ainsi que le Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable ; b) la création de grands centres de gestion des connaissances dans chaque région, en regroupant l'expertise politique, par ou entre les secteurs ; c) la mise en œuvre d'initiatives visant à améliorer la transparence et la gestion axée sur les résultats à l'échelon régional ; d) le lancement, pour chaque région, d'un projet de gestion du changement visant à fusionner les capacités existantes en matière de données et de statistiques et e) le recensement des fonctions administratives, telles que la gestion des ressources humaines et des achats, qui pourraient être assurées plus efficacement pour les bureaux régionaux par des services de soutien communs.

2. Une fois approuvées par les États Membres, les recommandations du Secrétaire général devraient permettre d'exécuter les mandats confiés avec efficacité et efficience au bénéfice des États Membres, à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030, tant au niveau national que régional. Elles devraient également permettre de mieux intégrer les trois dimensions du développement durable et d'améliorer la visibilité des composantes régionales et sous-régionales du développement durable.

3. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui a adopté des mesures globales pour aligner ses activités, dans toutes leurs dimensions, sur le Programme 2030, notamment la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, est très bien placée pour tirer parti du processus de réforme afin d'aider davantage les pays de la région à réaliser les objectifs de développement durable.

4. Parce que le Programme 2030 est très ambitieux avec un champ d'application très large, il est difficile d'atteindre ses objectifs sans des partenariats solides et inclusifs. En ce qui concerne les partenariats, il est essentiel d'adopter une démarche créative en tirant parti des ressources financières et en exploitant les synergies, les connaissances et les compétences afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et d'atteindre les objectifs et les cibles qui s'y rapportent. La Commission s'efforce de tirer le meilleur parti des ressources, de l'expérience, des compétences et des liens mis à disposition par les partenaires aux fins de la réalisation d'activités associées à chacun de ses sous-programmes.

## **II. Évolution des partenariats en 2019**

### **A. Introduction**

5. Lorsqu'ils ont adopté le Programme 2030, les États Membres ont reconnu qu'à défaut de rassembler les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les organismes du système des Nations Unies et d'autres acteurs et de mobiliser toutes les ressources disponibles, il serait impossible d'en atteindre les objectifs. Les partenariats sont au cœur des activités que mène la CESAP pour réaliser le Programme 2030. C'est pourquoi elle continue de consolider ses partenariats avec toutes les parties prenantes concernées, notamment les pouvoirs publics à tous les niveaux, les organisations, qu'elles fassent partie ou non du système des Nations Unies pour le développement, les banques de développement, la société civile et le secteur privé. Elle a notamment établi des partenariats avec :

a) Différents partenaires de développement, y compris des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui fournissent des contributions financières et en nature à la CESAP dans le cadre de la coopération technique ;

b) Des organismes du système des Nations Unies pour le développement, notamment pour favoriser la cohérence à l'échelle du système grâce au Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique ;

c) Des organisations régionales et sous-régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR), la Banque asiatique de développement (BAsD), la Commission économique eurasienne, l'Organisation de coopération économique et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ;

d) La société civile, y compris par l'intermédiaire du Forum Asie-Pacifique de la société civile pour le développement durable ;

e) Le secteur privé, au moyen de mécanismes comme le Réseau des entreprises durables de la CESAP et ses groupes de travail.

## **B. Faciliter l'application du principe d'unité d'action de l'Organisation des Nations Unies à l'échelon régional**

6. La CESAP organise les réunions du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et en assure le secrétariat. Ce mécanisme se compose de 34 entités des Nations Unies et entités apparentées, dont la BAsD et la Banque mondiale. Les sept groupes de travail thématiques relevant du Mécanisme, qui correspondent aux groupes d'objectifs de développement durable pertinents, apportent aux États membres un appui collectif de l'ensemble des organismes des Nations Unies au niveau régional aux fins de la réalisation des objectifs.

7. La réunion du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique et celle du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable pour l'Asie et le Pacifique se sont toutes deux tenues le 28 mars 2019, conformément à la pratique instituée en 2018 pour continuer à renforcer la coordination stratégique entre les deux plateformes régionales. Lors de la réunion du Mécanisme, qui a été présidée par la Vice-Secrétaire générale, les participantes et les participants ont fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique et de la réforme régionale du système des Nations Unies pour le développement. Ils ont également examiné les domaines potentiels d'action collective au niveau régional qui ont orienté les débats de fond sur le système des Nations Unies pour le développement en 2019.

8. En 2019, la CESAP a facilité la collaboration entre les entités des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique aux fins du déploiement de la réforme du système des Nations Unies pour le développement à l'échelon régional. Une équipe spéciale chargée de l'examen régional du système des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et le Pacifique a été créée en vue d'élaborer des propositions pour la mise en œuvre des recommandations n<sup>os</sup> 2 à 5 du rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/74/73-E/2019/14) sur la réorganisation et le réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies. L'équipe spéciale, présidée par la Secrétaire exécutive de la CESAP et le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour l'Asie et le Pacifique, comprenait des représentantes et des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation internationale du Travail, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la CESAP, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). La contribution de la

Commission a consisté à faciliter la consultation entre les entités des Nations Unies et à coordonner la réalisation d'un plan pour la mise en œuvre des recommandations n<sup>os</sup> 2 à 5 du Secrétaire général. Plusieurs solutions concrètes ont été recensées :

a) Faire évoluer le Service d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals Help Desk) de la CESAP afin qu'il devienne la plateforme commune des Nations Unies en vue de la mise en place d'un centre régional de gestion des connaissances ;

b) Utiliser le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable comme principal forum régional afin de communiquer aux États membres les résultats obtenus dans l'ensemble du système des Nations Unies ;

c) Faire du Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique (Asia-Pacific SDG Gateway) de la Commission la plateforme commune des Nations Unies à l'échelon régional pour les données sur les objectifs de développement durable ; commencer à faire le point de la situation en ce qui concerne les données et les statistiques et, à terme, lancer une initiative commune visant à aider les pays à mesurer les progrès réalisés sur la voie des objectifs de développement durable ;

d) Mettre à l'essai des services communs concrets et pratiques dans le cadre du centre régional des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok.

9. La mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional s'est poursuivie en 2019 et les groupes de travail thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique ont continué leurs activités. Les principales réalisations sont les suivantes :

a) Le groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe et la résilience a fourni une assistance technique au niveau national, notamment une évaluation coordonnée des besoins après une catastrophe en République islamique d'Iran. À la demande du coordinateur résident des Nations Unies pour la République populaire démocratique de Corée, le groupe de travail a mené une mission technique et fourni des services de conseil ;

b) Le groupe de travail thématique sur les statistiques a pris en charge l'élaboration de propositions concrètes pour la mise en œuvre de la recommandation n<sup>o</sup>4 du Secrétaire général sur la réorganisation et le réaménagement à long terme des ressources régionales des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique ;

c) Le groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes a apporté un soutien substantiel dans le cadre des préparatifs de la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'examen de Beijing+25. Il a notamment contribué à la stratégie de communication, organisé des manifestations parallèles et trouvé des orateurs pour la Conférence.

10. En outre, le secrétariat a continué de renforcer sa collaboration avec les bureaux des coordinateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies. La CESAP a apporté des contributions de fond à l'élaboration d'une analyse commune de pays par l'intermédiaire du groupe d'entraide relevant du Groupe régional des Nations Unies pour le développement durable pour l'Asie et le Pacifique et à la demande des coordinateurs résidents. Les contributions du secrétariat ont porté sur : a) les aspects régionaux, sous-régionaux et transfrontières pertinents pour l'analyse commune de pays ; b) les règles et normes régionales ; c) les évaluations nationales des progrès réalisés sur la voie des objectifs de développement

durable en utilisant le Portail des objectifs de développement durable pour l'Asie et le Pacifique et d) les méthodes et outils pertinents pour le suivi, l'établissement des coûts et l'appui politique liés aux objectifs de développement durable. En 2019, un appui technique a été fourni aux pays suivants : Bangladesh ; Chine ; Kazakhstan ; Malaisie ; Timor-Leste et Turkménistan.

### C. Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

11. Le recours aux partenariats pour maximiser les retombées positives des activités de la Commission reste une formule efficace pour relever de manière intégrée les défis auxquels la région Asie-Pacifique fait face. La CESAP a collaboré avec divers partenaires régionaux et sous-régionaux, notamment dans le cadre d'accords de coopération officiels. Ces partenaires sont l'ASACR, l'ASEAN, l'Association des universités du Pacifique (Association of Pacific Rim Universities), la Banque eurasiennne de développement, la Banque islamique de développement, la BASD, la Commission économique eurasiennne, la Communauté du Pacifique, l'Initiative du Grand-Tumen, l'organisation Multi-Global Navigation Satellite Systems Asia, l'Organisation de coopération économique, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, l'Organisation pour la coopération des chemins de fer et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

12. La CESAP et la BASD ont poursuivi le partenariat qu'elles ont durablement instauré dans le cadre d'un mémorandum d'accord en vigueur. En 2019, elles ont encore amélioré l'accès aux données sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en mettant au point de nouveaux outils et en renforçant les capacités de visualisation des données et les ressources de sensibilisation. Le site Web <http://sdgasiapacific.net/> est en cours de mise à jour. Il offrira bientôt la possibilité de demander ou de proposer des données relatives aux objectifs de développement durable et des profils de pays. Les rapports thématiques des sixième et septième Forums Asie-Pacifique pour le développement durable, portant respectivement sur la transformation pour l'autonomisation et l'inclusion et sur l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable, ont également été publiés.

13. En 2019, la CESAP a continué de coordonner l'application du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020) au titre de la coopération économique, socioculturelle et intersectorielle. Concrètement, cela s'est traduit par : a) la création du centre d'études et d'échange de l'ASEAN sur le développement durable ; b) la mise en place d'un groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources dans le cadre de l'initiative commune sur le thème des complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (*Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: A Framework for Action*) et c) l'élaboration d'une feuille de route en lien avec ce cadre. Ces initiatives ont été adoptées par les chefs d'État et de gouvernement lors du trente-quatrième Sommet des pays de l'ASEAN en juin 2019 dans une déclaration de principes sur les partenariats au service du développement durable et d'une déclaration du Président du dixième Sommet ASEAN-ONU en novembre 2019. Le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies (2016-2020) a permis d'intensifier le partenariat avec l'ASEAN dans les domaines clés du développement durable,

avec un taux de mise en œuvre de 93 % pour les trois piliers. La CESAP continue de diriger l'élaboration d'un deuxième plan d'action (2021-2025), qui devrait être adopté lors du onzième Sommet ASEAN-ONU qui se tiendra au Viet Nam en novembre 2020.

14. La CESAP a appuyé la participation du Secrétaire général au dixième Sommet ASEAN-ONU, au trente-cinquième Sommet des pays de l'ASEAN et à d'autres manifestations connexes. Le dixième Sommet ASEAN-ONU a renforcé le soutien au multilatéralisme et l'engagement à renforcer le partenariat global ASEAN-ONU.

15. En décembre 2019, la CESAP, en collaboration avec le secrétariat de l'ASEAN, a convoqué une réunion d'experts afin d'examiner la création d'un groupe d'experts de l'ASEAN sur les ressources et le projet de mandat de ce groupe. D'autres réunions sont prévues en 2020 pour lancer officiellement le groupe d'experts et le rendre pleinement opérationnel. Les secrétariats de la CESAP et de l'ASEAN assureront le secrétariat du groupe afin de l'aider à mener à bien ses activités.

#### **D. Partenariats pour l'exécution du programme de travail**

16. Face à la demande croissante de résultats concrets aux niveaux mondial, régional et national, la CESAP s'efforce de renforcer l'appui au niveau des pays, en réunissant les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales, les banques de développement, la société civile, le secteur privé et les collectivités locales. La diversité et le champ d'application de ces partenariats sont essentiels à la bonne mise en œuvre des projets et initiatives de développement des capacités de la Commission en réponse aux défis et besoins transfrontières des pays de la région Asie-Pacifique.

17. En 2019, le secrétariat a pris plusieurs mesures et mené diverses activités afin de resserrer les relations et la coopération avec les partenaires de développement et les donateurs :

a) De nouveaux accords stratégiques, sous la forme de mémorandums d'accord, ont été conclus avec divers partenaires, notamment l'Agence de coopération internationale de la République de Corée, l'Alliance internationale pour l'énergie solaire, la Banque eurasiennne de développement, the Energy Foundation, International Business Machines Corporation, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation météorologique mondiale ;

b) Un partenariat a été établi avec le Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale multidonateur administré conjointement par la CESAP et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), afin de favoriser la coopération interrégionale entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine ;

c) Une consultation annuelle avec la République de Corée s'est tenue à Bangkok en septembre 2019 pour faire le point sur les résultats des projets financés par le Fonds de coopération Corée-CESAP et d'autres partenaires de la République de Corée, et arrêter les priorités futures de ce partenariat ;

d) Une consultation avec la Chine a permis de passer en revue les résultats du Programme de coopération Chine-CESAP et d'en arrêter les priorités futures ;

e) Des dialogues et discussions, tant formels qu'informels, ont été organisés régulièrement avec des donateurs actuels et potentiels, notamment l'Allemagne, le Canada, la Fédération de Russie, le Japon, le Kazakhstan, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Thaïlande ;

f) Le secrétariat a participé à des plateformes de coopération Sud-Sud, comme la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui s'est tenue en Argentine en mars 2019, et le mécanisme interinstitutions des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire organisés périodiquement par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud ;

g) Un manuel interne en ligne fournissant une compilation unique de tous les outils et ressources pour la gestion de programme, la gestion de projet et le suivi et l'évaluation a été mis au point pour les gestionnaires de projets de la CESAP, ce qui permet d'améliorer la qualité des projets et des résultats ;

h) Une stratégie de mobilisation des ressources de la CESAP pour 2020-2022 a été établie ; ce document interne vise à améliorer la qualité et à accroître la quantité des ressources du secrétariat (financières et en nature) et à diversifier sa base de mobilisation des ressources pour permettre à la CESAP de s'acquitter de son mandat en aidant les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030. La stratégie est accompagnée d'un ensemble d'objectifs mesurables et d'activités réalisables visant à renforcer une culture de résultats ainsi que les partenariats existants et innovants ;

i) Une stratégie de mobilisation des ressources pour le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie a été établie en vue de renforcer et de diversifier la base de financement de cette institution régionale ;

j) La publication *Technical Cooperation Highlights 2018-2019*, qui présente les résultats et les conclusions des activités de coopération technique menées par la Commission en collaboration avec un large éventail de partenaires à l'appui de la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique, a été diffusée à tous les États membres de la CESAP et aux partenaires et donateurs actuels et potentiels de la coopération en faveur du développement.

18. La participation des acteurs du secteur privé et des organisations de la société civile aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées par le secrétariat prend de l'importance. En 2019, le secrétariat a continué de collaborer avec plusieurs entités mondiales et régionales du secteur privé, dont : a) Google, sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour le bien social dans la région ; b) Vital Strategies de Bloomberg Philanthropies, pour renforcer les capacités nationales de production de statistiques de l'état civil à partir des registres d'état civil et c) the Energy Foundation, sur la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en Asie et dans le Pacifique. Le secrétariat, en étroite consultation avec le Réseau des entreprises durables de la CESAP, a organisé le Forum Asie-Pacifique des entreprises en Papouasie-Nouvelle-Guinée en juin 2019. C'était la première fois qu'un tel forum se tenait dans le Pacifique.

19. Divers fonds thématiques et sectoriels soutenant la mise en œuvre du Programme 2030 et d'autres programmes mondiaux et régionaux jouent un rôle de plus en plus important s'agissant de permettre à la CESAP d'établir de nouveaux partenariats et de diversifier sa base de financement. En 2019, la CESAP, en partenariat avec d'autres entités relevant du système des Nations Unies ou extérieures à ce système, a réussi à obtenir des ressources extrabudgétaires supplémentaires du Fonds d'affectation spéciale des

Nations Unies pour la sécurité routière, du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et du Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

20. Pour orienter les efforts visant à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tant au sein du secrétariat que dans ses activités de collaboration avec les États membres, la CESAP a publié une politique sur l'égalité des sexes (2019-2023) et un plan de mise en œuvre de l'égalité des sexes (2019-2023). Ces documents de la CESAP ont été alignés sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes, qui est le cadre politique central des Nations Unies, afin de renforcer l'environnement institutionnel et obtenir des résultats concrets qui favoriseront l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs de développement durable. Dans la même continuité, la CESAP a également introduit un marqueur de genre pour le suivi de la répartition des ressources financières de l'organisation en vue de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans ses projets de développement des capacités.

## **E. Coopération Sud-Sud**

21. La deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, tenue à l'occasion du quarantième anniversaire de l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en œuvre de la coopération technique entre pays en développement, a rappelé à la communauté mondiale du développement l'importance du rôle joué par la coopération Sud-Sud, qui apportait une contribution unique et complétait l'aide publique au développement. La CESAP, en collaboration avec ses partenaires de coopération pour le développement, a encouragé les initiatives régionales et sous-régionales de coopération Sud-Sud dans le cadre du Programme 2030 en coorganisant plusieurs dialogues politiques de haut niveau lors de la Conférence, notamment : a) une manifestation sur le partage de l'expérience de l'ASEAN en matière de coopération Sud-Sud et de ses synergies avec d'autres régions du monde, en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais, le Gouvernement vietnamien, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, le secrétariat de l'ASEAN et l'organisation The Asia Foundation, et b) une manifestation sur le renforcement de la résilience aux catastrophes par la coopération Sud-Sud, en collaboration avec le Gouvernement thaïlandais. Le document final de la Conférence<sup>1</sup>, dans lequel le rôle joué par les commissions régionales dans la coopération Sud-Sud avait été réaffirmé, a été transposé dans la région de l'Asie et du Pacifique par la résolution 75/3 de la Commission, dans laquelle la Secrétaire exécutive a été priée d'aider les États membres à mettre en œuvre le Programme 2030, notamment en organisant des forums régionaux où les pays en développement pourraient échanger des données d'expérience et coordonner leurs propres initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

22. Avec le concours d'experts des États membres, d'instituts de recherche et de groupes de réflexion, la CESAP a organisé, avec le Centre de Séoul pour les partenariats mondiaux en matière de développement du PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, un atelier technique régional visant à partager les expériences et les bonnes pratiques en matière de collecte de données et de mesure de la coopération Sud-Sud à Bangkok en février 2019. La CESAP a également contribué à un forum de l'ASEAN sur la coopération Sud-Sud, organisé par le Gouvernement thaïlandais à Bangkok en août 2019. Le forum a servi de tribune aux acteurs de la coopération Sud-Sud de l'ASEAN qui ont pu mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements.

---

<sup>1</sup> Voir résolution 73/291 de l'Assemblée générale.



### III. Contributions extrabudgétaires en 2019

23. La CESAP reçoit des contributions extrabudgétaires pour son Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique et son Fonds d'affectation spéciale général. En 2019, le montant total des contributions extrabudgétaires s'est élevé à 18,2 millions de dollars (tableau 1).

Tableau 1

#### Récapitulatif des contributions extrabudgétaires en 2019, par composante

<i>Composante</i>	<i>Contributions (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</b>	<b>16 738 290</b>	91,8
<b>Fonds d'affectation spéciale général</b>		
Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est : République de Corée	1 141 000	6,3
Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale : Kazakhstan	200 000	1,1
Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest : Inde	157 908	0,9
<b>Total partiel, Fonds d'affectation spéciale général</b>	<b>1 498 908</b>	8,2
<b>Total</b>	<b>18 237 198</b>	100,0

24. Il convient de noter que la contribution de la République de Corée au Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est couvre les coûts institutionnels du Bureau et une partie de la mise en œuvre de son programme de travail. Les contributions du Kazakhstan et de l'Inde au Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et au Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, respectivement, couvrent les coûts institutionnels de ces Bureaux.

### IV. Exécution du programme de coopération technique de la Commission en 2019

#### A. Contributions au programme de coopération technique de la Commission

25. Les activités de coopération technique menées par la CESAP en 2019 ont été en partie imputées sur le budget ordinaire de l'ONU et en partie financées par des ressources extrabudgétaires. Les ressources relevant du budget ordinaire correspondent au chapitre 23 (programme ordinaire de coopération technique) et au chapitre 35 (Compte de l'ONU pour le développement). Les ressources extrabudgétaires comprenaient les contributions volontaires des gouvernements, des organismes du système des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, des banques de développement et d'autres organisations. Il s'agit de contributions en espèces (fonds d'affectation spéciale) ou en nature.

26. En 2019, le total des contributions en espèces reçues par la CESAP pour ses activités de coopération technique, provenant du système des Nations Unies ou de sources extérieures, s'est élevé à 21,8 millions de dollars. Les contributions volontaires bilatérales en espèces versées par les États membres et non membres de la CESAP sont toujours la principale source de financement extrabudgétaire. Un récapitulatif des contributions financières par source, en dollars des États-Unis et en pourcentage, figure au tableau 2.

27. Représentant 73,6 % du total des contributions financières en 2019 au titre de la coopération technique, les contributions des pays donateurs bilatéraux s'élèvent à 16 millions de dollars. De plus amples détails sur les ressources extrabudgétaires (fonds d'affectation spéciale) reçues de sources bilatérales sont fournis dans l'annexe I du présent document. Les donateurs bilatéraux qui ont fait les plus importantes contributions totales sont la République de Corée, la Chine, le Canada, le Japon et la Fédération de Russie. La contribution des organismes du système des Nations Unies s'est élevée à 4,7 millions de dollars, soit 21,5 % du total des fonds perçus en 2019 au titre de la coopération technique (voir tableau 2).

Tableau 2

**Récapitulatif des contributions financières au titre de la coopération technique en 2019, par source de financement**

<i>Source</i>	<i>Contributions (en dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage</i>
<b>a) Pays donateurs (voir annexe I)</b>	<b>16 045 176</b>	<b>73,6</b>
<b>b) Système des Nations Unies (voir annexe II)</b>		
1. Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	3 250 500	14,9
2. Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35)	300 000	1,4
3. Programmes, fonds et institutions spécialisées des Nations Unies	1 137 332	5,2
<b>Total partiel b)</b>	<b>4 687 832</b>	<b>21,5</b>
<b>c) Autres organisations (voir annexe II)</b>	<b>1 054 691</b>	<b>4,8</b>
<b>Total</b>	<b>21 787 698</b>	<b>100,0</b>
Budget ordinaire (b) 1 + b) 2)	3 550 500	16,3
Contributions extrabudgétaires (a) + b) 3 + c))	18 237 198	83,7

28. Les contributions des organisations intergouvernementales, du secteur privé et des autres organisations ont représenté environ 1,1 million de dollars sur l'ensemble des fonds perçus en 2019. Parmi les principaux contributeurs de cette catégorie, on peut citer les organisations the Energy Foundation et Korea Disabled People's Development Institute. On trouvera des informations plus détaillées sur les contributions versées par les autres organisations intergouvernementales, le secteur privé et les autres organisations au titre de la coopération technique à l'annexe II du présent document.

29. Les activités de coopération technique menées par la Commission en 2019 ont aussi été facilitées par des contributions en nature, telles que des services d'experts et la mise à disposition d'installations et d'équipements. Dans la première catégorie, 64,5 mois de travail de services d'experts dans diverses disciplines ont été fournis par les États membres de la CESAP à titre de prêts non remboursables (voir annexe III).

30. Le volume des activités de coopération technique organisées par le secrétariat en 2019 représente une valeur financière totale d'environ 11,9 millions de dollars.

31. Le tableau 3 présente la répartition des ressources extrabudgétaires entre les neuf sous-programmes de la Commission en 2019, tandis que la figure illustre l'évolution des dépenses de la CESAP sur la période 2000-2019.

Tableau 3

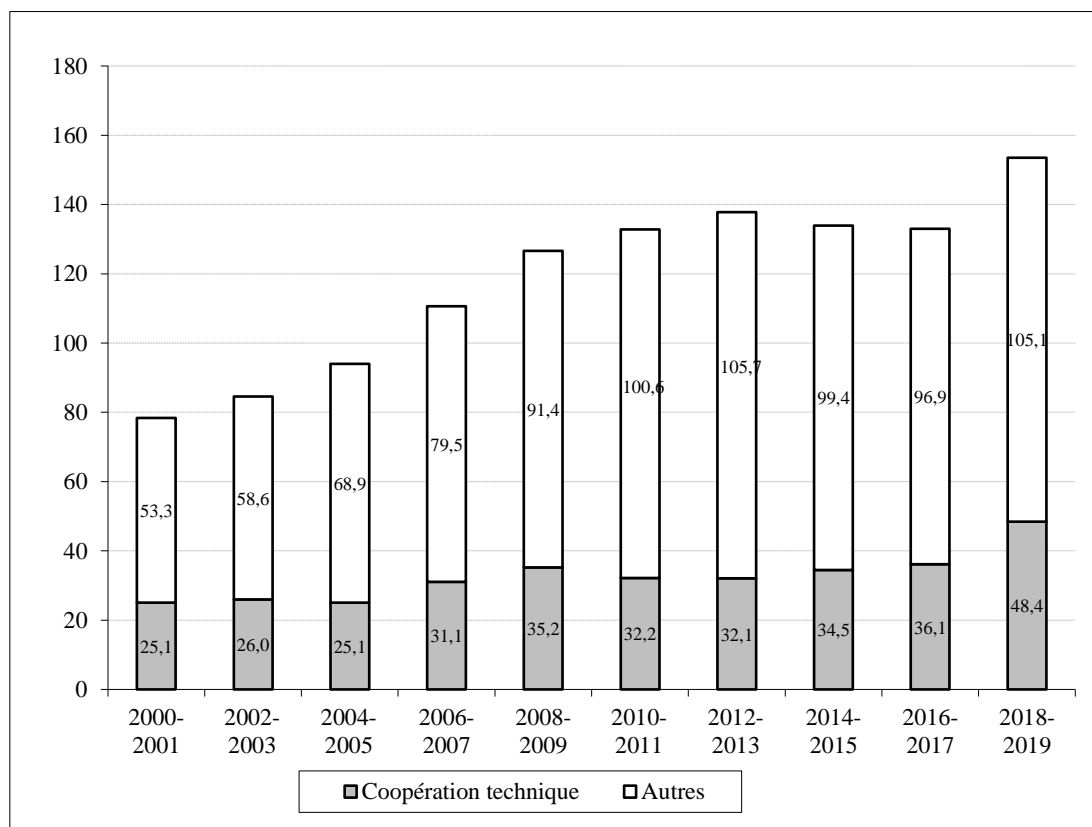
**Répartition des allocations extrabudgétaires entre les sous-programmes de la Commission en 2019**

(En pourcentage)

<i>Sous-programme</i>	<i>Part</i>
Sous-programme 1 : Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement	2,4
Sous-programme 2 : Commerce, investissement et innovation	14,0
Sous-programme 3 : Transport	7,3
Sous-programme 4 : Environnement et développement	12,0
Sous-programme 5 : Technologies de l'information et de la communication et réduction et gestion des risques de catastrophe	26,4
Sous-programme 6 : Développement social	8,5
Sous-programme 7 : Statistiques	14,2
Sous-programme 8 : Activités sous-régionales de développement	10,3
Sous-programme 9 : Énergie	4,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

## Évolution des dépenses de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique entre 2000 et 2019

(En millions de dollars des États-Unis)



### B. Principales activités de coopération technique en 2019

32. En partenariat avec le Gouvernement du Canada, la CESAP a poursuivi la mise en œuvre d'un projet visant à stimuler l'entrepreneuriat féminin. En collaboration avec ses partenaires gouvernementaux, la CESAP a recensé les principaux domaines prioritaires pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin en menant des consultations et des enquêtes nationales. Des accords de partenariat ont été conclus, notamment avec le Gouvernement cambodgien, pour soutenir les initiatives politiques ayant des retombées positives sur les femmes chefs d'entreprises, et des activités de renforcement des capacités ont été menées dans le domaine des technologies de l'information et de la communication et du développement des compétences de gestion des entrepreneuses. En outre, trois modalités de financement innovantes ont été lancées, à savoir le Fonds d'innovation FinTech pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises, les Women's Livelihood Bond (obligations permettant de soutenir les moyens de subsistance des femmes) et le Women Enterprise Impact Investment Fund (Fonds d'investissement à impact social en faveur des entrepreneuses) qui fourniront des services financiers abordables, réglementés et adaptés aux différents secteurs de l'entrepreneuriat féminin.

33. En coopération avec le Gouvernement chinois, la CESAP a apporté son aide aux États membres dans les domaines suivants : machines agricoles ; réduction de la pauvreté ; partenariats public-privé ; budgétisation tenant compte des questions de genre ; protection sociale ; commerce transfrontière ; desserte numérique ; connectivité des transports ; développement urbain durable ; utilisation des applications spatiales pour un développement résilient et durable et connectivité énergétique. En 2019, la CESAP a contribué à renforcer les capacités nationales en matière de planification et de développement des parcs scientifiques et technologiques, offrant aux décideurs

politiques de la région un lieu d'échanges pour mettre en commun les bonnes pratiques et les enseignements à retenir. Elle a également facilité le développement de l'échange électronique de données commerciales entre la Chine, la Fédération de Russie, la Mongolie et la République de Corée grâce au Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique, qui est un réseau de praticiens reposant sur les partenariats.

34. En partenariat avec le Gouvernement allemand, la CESAP a continué de privilégier une approche de la gestion urbaine fondée sur les interactions (urban nexus approach) au moyen d'une planification et d'une gestion intégrées de l'énergie, de l'eau et de la sécurité alimentaire dans les grandes villes asiatiques. Le secrétariat a mis au point un cadre pour faciliter la mise à l'essai d'initiatives basées sur cette approche dans 12 villes asiatiques (en Chine, en Inde, en Indonésie, en Mongolie, aux Philippines, en Thaïlande et au Viet Nam). À l'issue du projet pilote mené à Oulan-Bator, par exemple, les mesures ci-après ont été prises : a) réalisation d'une étude préliminaire de faisabilité basée sur l'approche fondée sur les interactions afin d'évaluer le plan énergétique de la ville et mobilisation de 12,7 millions de dollars pour lutter contre les déperditions de chaleur ; b) adoption de mesures visant à améliorer l'isolation des bâtiments résidentiels et commerciaux, notamment en modernisant les conduites de chauffage et en passant aux énergies renouvelables et c) élaboration de plans en vue de l'implantation d'un écovillage visant à fournir des logements écologiques et abordables sur un des sites de réaménagement gérés par la collectivité.

35. En partenariat avec le Gouvernement japonais, la CESAP a continué de favoriser le développement des capacités statistiques des États membres dans toute la région. En 2019, le secrétariat a mis en place une série de programmes de renforcement des capacités, qui ont couvert divers aspects des statistiques sociales, économiques, agricoles et environnementales, ainsi que des méthodes statistiques et de collecte de données. En marge de sa soixante-quinzième session, la CESAP, avec le soutien du Gouvernement japonais, a organisé une manifestation de haut niveau mettant l'accent sur le caractère central de l'autonomisation des populations et de la planification inclusive pour faire face aux risques liés aux tsunamis et autres catastrophes complexes liées à l'eau.

36. Avec l'aide du Gouvernement de la République de Corée, par l'intermédiaire du Fonds de coopération Corée-CESAP et de partenariats avec différents ministères d'exécution coréens, la CESAP a aidé les États membres dans les domaines de la connectivité régionale et de la facilitation des échanges commerciaux ; de la coopération économique régionale ; du développement durable des transports ; de la réduction des risques de catastrophe et de la protection sociale. Le secrétariat a mis au point une base de données de référence complète pour les indicateurs de la Stratégie d'Incheon afin d'assurer un suivi fondé sur des données factuelles de la mise en œuvre de cette Stratégie qui vise à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. En coopération avec la République de Corée, la CESAP a également réalisé une étude à l'issue de laquelle des systèmes de transport intelligents, innovants et intégrés ont été recommandés pour le développement et l'exploitation de systèmes de transport durables dans les zones urbaines. De nouveaux projets ont été lancés grâce à un financement de la République de Corée, notamment dans les domaines de la lutte contre la pollution atmosphérique, des systèmes de transport durables, de la facilitation du commerce et des transports, et des données géospatiales. En partenariat avec les Gouvernements de l'Inde et de la République de Corée et avec la BASD, la CESAP a permis à des décideurs et des spécialistes d'échanger au sujet des solutions et pratiques des pays de toute la région en matière de facilitation du

commerce numérique et durable, lors du neuvième Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, tenu à New Delhi.

37. Avec l'appui du Gouvernement de la Fédération de Russie, la CESAP a aidé les États membres dans les domaines de la facilitation du commerce, notamment le commerce transfrontière sans papier ; la connectivité et la facilitation du transport multimodal ; les statistiques, et l'amélioration de la sécurité routière. En 2019, grâce à un financement de la Fédération de Russie, la CESAP a organisé des forums sous-régionaux multipartites en Asie de l'Est et du Nord-Est, en Asie du Nord et en Asie centrale sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En partenariat avec le Gouvernement de la Fédération de Russie, elle a aussi appuyé la mise en œuvre du document issu du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie, la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique, ainsi que la publication d'un bulletin de statistique sur l'énergie et le développement dans la région. Enfin, elle a continué de mettre à jour le Portail Asie-Pacifique de l'énergie ([www.asiapacificenergy.org](http://www.asiapacificenergy.org)) et d'y ajouter de nouvelles fonctionnalités. Cette plateforme en ligne libre d'accès, qui permet de visualiser des données sur les statistiques énergétiques et donne accès au texte complet des politiques ainsi qu'à des cartes interactives des infrastructures, a été mise au point avec le soutien du Gouvernement de la Fédération de Russie.

38. En partenariat avec les Gouvernements de l'Australie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la CESAP a aidé les Maldives à achever l'examen des systèmes statistiques nationaux ; le pays a pu ainsi recenser ses points forts et faiblesses en matière de statistiques économiques et améliorer la capacité de son organisme national de statistique à produire un ensemble de statistiques économiques de base. Elle a également aidé les instituts nationaux de la statistique du Bangladesh, du Bhoutan, du Cambodge, du Myanmar, du Népal, de la République démocratique populaire Lao, de Sri Lanka, du Timor-Leste et du Viet Nam dans les domaines de la comptabilité nationale, des registres statistiques des entreprises, des indices des prix à l'importation et de la formation du personnel national, notamment en offrant des séances de formation des formateurs, qui ont contribué à améliorer leurs capacités à produire des statistiques nationales.

39. La CESAP accorde une grande importance à la coopération interrégionale. Ainsi, en collaboration avec la CEPALC, elle a dirigé la mise en œuvre d'un projet interrégional sur la réduction des inégalités dans les pays membres du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine en plaidant pour l'adoption de politiques innovantes qui ne laisseraient personne de côté. Dans le cadre de ce projet, elle a mis au point une plateforme en ligne visant à présenter les différents indicateurs d'inégalité de manière interactive, intuitive et éducative pour les décideurs politiques et pour le grand public ([www.socialprotection-toolbox.org/inequality](http://www.socialprotection-toolbox.org/inequality)).

## **V. Questions portées à l'attention de la Commission**

40. En 2019, le secrétariat a pu élargir ses partenariats avec de nombreuses parties prenantes en vue de la réalisation du Programme 2030. Il s'est efforcé de créer des synergies et des effets multiplicateurs en trouvant de nouvelles sources de financement et en s'attachant à obtenir des résultats grâce à un suivi rapproché et une meilleure évaluation des projets. La coopération renforcée avec les équipes de pays des Nations Unies a permis à la CESAP de mieux répondre à la demande des États membres et de faire en sorte que ses projets et programmes aient davantage de retombées à l'échelle nationale.

41. Les activités de coopération technique de la CESAP sont directement alignées sur la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique adoptée par les États membres. Les produits de connaissances de la Commission, les cadres normatifs et les accords conclus tiennent également compte de sa fonction de coopération technique afin de garantir une efficacité maximale. À cet égard, la CESAP continuera d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement en matière de renforcement des capacités.

42. La Commission souhaitera peut-être prendre note du présent document et donner de nouvelles directives au secrétariat sur l'orientation et les priorités de ses partenariats et sur les activités de coopération technique.

## Annexe I

**Ressources extrabudgétaires : contributions en espèces de source bilatérale au titre de la coopération technique en 2019 (fonds d'affectation spéciale)**  
(En dollars des États-Unis)

<i>Donateurs</i>	<i>Ressources</i>
Allemagne	223 883
Australie	68 606
Bangladesh	43 000
Brunéi Darussalam	16 000
Cambodge	10 000
Canada	2 826 533
Chine	3 193 590
Fédération de Russie	1 200 000
Fidji	9 173
Hong Kong (Chine)	30 000
Inde	476 360
Indonésie	100 000
Iran (République islamique d')	385 043
Japon	2 409 053
Kazakhstan	205 000
Macao (Chine)	40 000
Malaisie	35 000
Maldives	4 000
Micronésie (États fédérés de)	5 000
Mongolie	14 982
Myanmar	3 000
Nouvelle-Calédonie	4 676
Ouzbékistan	7 000
Pakistan	26 945
Philippines	126 750
République de Corée	4 094 737
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	365 344
Singapour	15 000
Sri Lanka	20 000
Thaïlande	54 000
Viet Nam	32 500
<b>Total</b>	<b>16 045 176</b>



## Annexe II

### Ressources fournies par le système des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales au titre de la coopération technique en 2019 (En dollars des États-Unis)

<i>Entité</i>	<i>Contributions</i>
<b>Système des Nations Unies</b>	
<b>Budget ordinaire</b>	
Programme ordinaire de coopération technique (chapitre 23)	3 250 500
Compte de l'ONU pour le développement (chapitre 35)	300 000
<b>Total partiel, budget ordinaire</b>	<b>3 550 500</b>
<b>Ressources extrabudgétaires</b>	
Département des affaires économiques et sociales	431 203
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière	198 546
Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine	78 278
Fonds commun à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030	119 305
Autres organes et organismes des Nations Unies	310 000
<b>Total partiel, ressources extrabudgétaires</b>	<b>1 137 332</b>
<b>Total, système des Nations Unies</b>	<b>4 687 832</b>
<b>Autres organisations</b>	
Banque islamique de développement	83 800
Energy Foundation	461 379
Institut maritime coréen	36 000
Institute of Remote Sensing and Digital Earth, Chinese Academy of Sciences	99 000
Korea Disabled People's Development Institute	335 233
Korea Ports and Harbours Association	39 279
<b>Total, autres organisations</b>	<b>1 054 691</b>
<b>Total général</b>	<b>5 742 523</b>

## Annexe III

### **Assistance extrabudgétaire en nature (prêts non remboursables) en 2019**

#### **Chine (2 mois de travail au total)**

M. Fei Xie

Spécialiste des partenariats public-privé et du financement des infrastructures  
Division des politiques macroéconomiques et du financement du développement  
2 mois de travail

#### **République de Corée (62,5 mois de travail au total)**

M. Gunsub Han

Spécialiste de la coopération régionale en Asie du Nord-Est, notamment de la République populaire démocratique de Corée  
Division des politiques macroéconomiques et du financement du développement  
6 mois de travail

M<sup>me</sup> Sohee Gwag

Spécialiste du commerce régional et de la coopération monétaire  
Division du commerce, de l'investissement et de l'innovation  
11,5 mois de travail

M. Sunwoo Jung

Spécialiste de l'infrastructure du transport routier  
Division des transports  
12 mois de travail

M. Go Eung Kim

Spécialiste de la politique de l'environnement  
Division de l'environnement et du développement  
2,5 mois de travail

M<sup>me</sup> Eunjung Yoon

Spécialiste de la politique de l'environnement  
Division de l'environnement et du développement  
8 mois de travail

M. Dongjung Lee

Spécialiste des technologies de l'information et de la communication  
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe  
3 mois de travail

M. Chang Yong Son

Spécialiste des technologies de l'information et de la communication  
Division des technologies de l'information et de la communication et de la réduction des risques de catastrophe  
7,5 mois de travail

M<sup>me</sup> Jeon-kyoung Cha

Spécialiste de la politique sociale  
Division du développement social  
12 mois de travail